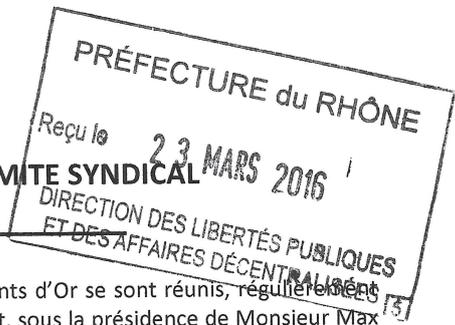


**SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**



Le 2 Mars 2016 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 10 février 2016, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : 29 Nbre de membres présents (quorum): 24 Nbre de voix délibératives : 130
Nbre de membres présents sans voix délibératives : 0

Etaient présents :

Métropole du Grand LYON : Pierre GOUVERNEYRE, Max VINCENT, Corine CARDONA, Marc GRIVEL
ALBIGNY : Michel BALAIS, Claire BELLE,
COLLONGES : Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE
CURIS : Jean-Luc POIRIER,
LISSIEU : Jean Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON
SAINT-CYR : Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET,
SAINT-GERMAIN : Jean Michel CARON

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE :

CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN,
COUZON : Gérard DARDET, Christian COLOMBO
LIMONEST : Denis VERKIN
POLEYMIEUX : Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL
SAINT-DIDIER : Bernard COQUET, Gérard KECK
SAINT-ROMAIN : Nicolas POUSSINEAU, Romuald DELABIE

Ont donné pouvoir : Eric MAZOYER à Denis VERKIN – Pierre Antoine COLLIN à Jean Luc POIRRIER

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désignée : Denis VERKIN

**Convention opération communale réalisation mur peint – Porte
entrée Monts d’Or- commune de Collonges au Mont d’Or**

Dans le cadre de la politique de valorisation du petit patrimoine rural des Monts d’Or et du projet de réalisation de portes d’entrées Monts d’Or permettant d’identifier les points d’entrées du massif une opération de réalisation d’un mur peint à Collonges au Mont d’Or est proposée pour un budget prévisionnel de 25 000 € HT.

Le SMMO, dans le cadre de ses statuts et de la politique définie par le conseil syndical, assure notamment:

- une assistance technique pour la conception, si nécessaire, et le suivi de l’opération afin de veiller à la conformité des travaux aux objectifs du syndicat,
- le financement de l’opération à hauteur de 100%, du coût net de FCTVA, et de toute autres recettes perçues pour l’opération

La COMMUNE propriétaire:

- assure la maîtrise d’ouvrage de l’opération, (de la demande de devis à la réception des travaux et au paiement des travaux),
- apporte la contribution financière prévue par les statuts, de 20% du coût de l’opération net de FCTVA et de toute autres recettes perçues pour l’opération, au titre des opérations de type III

Le conseil syndical après en avoir délibéré décide à l’unanimité d’autoriser le Président à signer la convention telle que présentée.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme*

Le Président
Max VINCENT

